

*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Le directeur du cabinet*

*Paris, le* 14 AVR. 2015

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez attiré l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'organisation des mouvements départementaux 2015 des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, au sein de l'académie de Bordeaux.

Attentive à votre démarche, la ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

Comme vous le savez, la note du 6 novembre 2014 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2015, fixe les orientations nationales propres aux mouvements départementaux. Dans ce cadre, chaque inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) est chargé de mettre en place les règles régissant le déroulement du mouvement propre à son département, en respectant les dispositions de ce cadrage académique.

Le projet des mouvements départementaux des personnels du 1<sup>er</sup> degré de l'académie de Bordeaux intègre cette année dans les postes spécifiques, les postes d'enseignants vacants situés dans les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP+), soit 19 écoles relevant de 3 secteurs de collèges dans l'académie, les postes « plus de maîtres que de classes », les postes de directeurs d'école donnant lieu à une décharge supérieure à 50% ainsi que les postes de conseillers pédagogiques. Ces postes devraient donc être pourvus en dehors du barème, après entretien, comme le prévoit la note de service précitée.

Cette procédure a pour objectif de pourvoir des postes qui présentent des spécificités exigeant une adéquation étroite du lien entre les postes et les compétences de l'enseignant. Elle est déjà à l'œuvre depuis plusieurs années pour les autres postes ayant également une spécificité avérée dans le cadre de classes ou d'ateliers relais, de référents MDPH ou de postes en centres éducatifs fermés.

.../...

Monsieur Sébastien SIHR  
Secrétaire général du SNUipp-FSU  
128 Boulevard Auguste Blanqui  
75013 PARIS

S'agissant des postes en REP+, les modalités de recrutement prévues sont, par ailleurs, en cohérence avec les objectifs de la refondation de l'éducation prioritaire et ont pour finalité de recruter, dans ces écoles, des enseignants volontaires, s'inscrivant pleinement dans les exigences, les projets et les perspectives de réussite des élèves en éducation prioritaire. La même considération prévaut pour les postes « plus de maîtres que de classes ».

Ce projet de mise à jour des règles académiques des mouvements départementaux des personnels enseignants du premier degré a fait l'objet d'une concertation.

Toutefois, j'ai bien pris note de votre préoccupation sur les choix opérés par l'académie concernant les modalités de mise en œuvre du mouvement des enseignants. Aussi, j'ai demandé à Monsieur le recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, de poursuivre le dialogue engagé afin de permettre la meilleure compréhension possible des mesures prises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.



Bertrand GAUME